

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 Juin 2022

Etaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GRASSA Martine, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves.

Absente excusée : PICHON Céline (procuration à GODARD Vincent).

Secrétaire de séance : MERCIER Michel.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Ancien presbytère : aménagement électrique des garages

Mme le Maire présente les devis :

- Futura élec : 3150.85€ HT pour une alimentation en sous-terrain, sans la réalisation de la tranchée, depuis le compteur des communs,
- Futura élec : 3625.45€ HT pour une alimentation en aérien, depuis le compteur des communs,
- Belle Mareschal : 3289.30€ HT pour un raccordement depuis le compteur de chaque appartement.

La dernière solution technique est la plus adaptée à la configuration et l'utilisation du bâtiment. Le devis Belle Mareschal est retenu à l'unanimité.

2. Réforme de la publicité des actes

La réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements s'appliquera à compter du 1/07/2022.

En pratique cela se traduit par :

- La suppression du compte-rendu des séances du conseil municipal : dans un souci d'information des habitants, un compte-rendu continuera d'être affiché dans la semaine suivant la réunion du conseil municipal.
- La création d'une liste des délibérations étudiée au cours de la séance : cette liste sera affichée et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine suivant la réunion du conseil municipal.
- La validation du procès-verbal d'une séance lors de la suivante et sa publication pendant un an sur le site internet de la commune,
- La publication des délibérations et des arrêtés réglementaires sur le site internet de la commune pendant 2 mois.

La commune possédant un site internet il n'est pas nécessaire de délibérer pour opter pour un autre mode de publicité.

3. Renouvellement du contrat de la secrétaire

Le contrat de la secrétaire prend fin au 31/07/2022, Mme le Maire propose le renouvellement du contrat aux mêmes conditions. A la demande de Mme Saulnier le CDD sera établi pour un temps de travail au 14/35^{ème} au lieu de 15/35^{ème} les heures complémentaires lors des réunions du conseil municipal seront soit récupérées soit rémunérées sans supplément. Mme le Maire demande à Mme M. Saulnier de se retirer pour le débat et le vote. Accord à l'unanimité.

POINTS A VOIR

- Urbanisme : la commune doit contrôler le respect de certaines limites de propriétés, Mme le Maire prendra contact avec les propriétaires concernés.
- Panneaux photovoltaïques : Mme le Maire explique que la consultation des entreprises sera effectuée en septembre, il appartient désormais aux élus de choisir la taille de l'installation souhaitée qui pourra être sur les deux pans de toiture afin de produire et d'auto consommer le maximum d'électricité photovoltaïque. Les coûts d'investissement sont d'environ 42 000 € HT (hors subvention SYDED) pour un bénéfice cumulé estimé à 41 000 € sur 20 ans. Une incertitude demeure toutefois sur le coût du raccordement qui sera connu uniquement sur devis d'Enedis, des précisions seront demandées au SYDED sur le mode de raccordement avant décision.
- Ancien presbytère - travaux de rénovation énergétique : la commission bâtiment s'est réunie pour étudier le rapport de l'audit énergétique et les travaux proposés (isolation extérieure et/ou remplacement des chaudières et/ou VMC). Les travaux dans des bâtiments communaux mis en location pourraient être subventionnés par le département sous conditions, Mme Vieille du département sera consultée à ce sujet, M Journot, conseiller énergie au département, sera sollicité pour un avis technique sur le rapport d'audit.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Schéma directeur d'assainissement : des tests à la fluorescéine seront effectués par l'entreprise Sopreco pour les branchements qui n'ont pas obtenu des résultats satisfaisants aux tests à la fumée.
- Circulation rue des Tours : M Coulet a accepté de prêter à la commune des plots de ralentissement pour un test d'un mois.
- Projet regroupement des écoles : le Directeur de l'Eveil étudie la création d'une micro-crèche pour son personnel dans le bâtiment du Château, une rénovation énergétique du bâtiment est en cours d'analyse. Au vu de ces éléments, les travaux ne pourront débuter qu'une fois tous les résidents partis, la probabilité d'une rentrée en septembre 2023 n'est pas réaliste.
- Abri bus : la bibliothèque pour l'échange de livres est installée, les élus remercient les trois habitants qui se sont investis dans la recherche et la pose du meuble.
- Convention relative au droit de chasse : la convention avec l'ACCA sur les terrains appartenant à la commune sera reconduite tacitement pour 6 ans à compter du 01/09/2022 aux mêmes conditions.
- Association Haut Lison : M Juguet représentera la commune lors de l'assemblée générale du 24/06/2022.
- Poteau incendie accidenté : la commune doit étudier le déplacement du poteau de l'autre côté du croisement pour des raisons de manque de débit, le sujet sera étudié avec une entreprise de travaux publics et le centre de secours de Levier.
- M V. Godard demande à ce que la mairie s'informe auprès de l'ONF sur l'absence de passage d'épaveuse sur certains accotements de la route des sapins.

- M PA. Marion se renseigne sur la réception d'un devis de remplacement d'une nouvelle pompe à la station d'épuration. M Nicod sera relancé.
- Fête des mères : 28 personnes ont participé au repas au restaurant du Casino de Salins-les Bains, la soirée a été bien appréciée par toutes les participantes.
- Réfection du pont sur le Lizon : les travaux sont prévus du 15/08/2022 au 01/11/2022, la déviation passera par la commune.
- Travaux à Villers-sous-Chalamont : les travaux sont prévus pour 5 jours entre le 20/06/2022 et le 1/07/2022, la déviation passera par la commune.
- La date de la prochaine réunion du conseil municipal n'est pas fixée.

La séance est levée à 23h00.

A Villeneuve d'Amont, le 16/06/2022.

Marie-Claire MONNIN,
Maire de Villeneuve d'Amont

